

RICS Europe

Evaluation des Compétences Professionnelles (ECP)

Janvier 2010

Guide pour les candidats de la voie Professionnel Expérimenté (Senior Professional)

Table des matières		Page
Chapitre un	Introduction	3
Chapitre deux	Evaluation des Compétences Professionnelles (ECP)	4
	Objectifs de l'ECP Choix de vos compétences Compétences obligatoires Compétences techniques Procédure à suivre	
Chapitre trois	Eléments requis	8
	Curriculum Vitae (CV) Etudes de cas Formation professionnelle Déontologie, responsabilité et identité professionnelles	
Chapitre quatre	Evaluation finale	10
	Composition du jury Déroulement de l'entretien Handicaps et besoins particuliers Résultat de l'entretien Notification du résultat Ajournement (échec lors de l'évaluation finale) Possibilités d'appel (avant et après l'évaluation finale)	
Chapitre cinq	Où trouver de l'aide ?	12

Chapitre un - Introduction

La voie d'accès Professionnel Expérimenté a été mise en place par la RICS dans le but d'accroître la diversité de ses membres. Un « Professionnel Expérimenté » est une personne occupant des fonctions élevées dans l'entreprise pour laquelle elle travaille, qui élabore des stratégies et politiques et exerce des fonctions étendues de direction et de gestion. Il existe plusieurs possibilités pour intégrer cette voie, selon le parcours universitaire et professionnel des candidats, ainsi que leur expérience dans ce domaine.

Formation / parcours professionnel	Expérience préalable pertinente <i>(l'expérience acquise avant l'obtention du diplôme peut être prise en compte)</i>
Une licence OU l'appartenance à un organisme professionnel pertinent (équivalente à un diplôme)	10 années d'expérience dans l'immobilier et un poste à responsabilités dans le secteur à l'heure actuelle
Une licence et un diplôme de niveau supérieur (l'un des deux doit être lié à l'immobilier) OU un doctorat OU un master (maîtrise, DEA ou DESS)	5 années d'expérience dans l'immobilier et un poste à responsabilités dans le secteur à l'heure actuelle OU 5 années d'expérience dans l'immobilier et un poste à responsabilités dans le secteur à l'heure actuelle 5 années d'expérience dans l'immobilier et un poste à responsabilités dans le secteur à l'heure actuelle

Si vous souhaitez poser votre candidature pour la voie d'accès Professionnel Expérimenté, merci d'envoyer votre CV au bureau national de votre pays de résidence ou au siège de RICS Europe à Bruxelles (vous trouverez leurs coordonnées dans la rubrique « Contacts » du site www.joinricsineurope.eu). Votre CV doit comprendre des informations sur vos différentes formations ainsi qu'un résumé de vos expériences professionnelles et détaillé dans l'immobilier. Le modèle type de CV est disponible sur le site www.joinricsineurope.eu, dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Vous devez joindre un organigramme à votre CV. Il est également nécessaire de décrire clairement le poste que vous occupez au sein de l'entreprise ainsi que vos missions et responsabilités, qui doivent comprendre :

- la direction,
- la gestion,
- l'élaboration de stratégies et de politiques.

Après examen de votre CV, la RICS vous fera savoir si vous remplissez les critères d'acceptation pour cette voie. Si c'est le cas, dans un premier temps, vous devez remplir le Passeport ECP (formulaire d'inscription) disponible sur www.joinmyapc.eu, la nouvelle plateforme internet pour préparer votre ECP. Un compte sera créé après la confirmation de votre voie d'accès par le bureau national ou RICS Europe. Votre inscription ne sera validée qu'après transmission de tous les documents exigés et à réception du règlement des frais d'inscription.

Après confirmation de votre inscription, vous pouvez démarrer les documents requis pour votre présentation à l'évaluation finale. Vous avez le statut de stagiaire RICS.

Chapitre deux – Evaluation des Compétences Professionnelles

L'Evaluation des Compétences Professionnelles (ECP) est le processus utilisé par la RICS pour vérifier que vous disposez des compétences nécessaires pour en devenir membre.

Ce guide doit être lu en parallèle avec le *Guide des conditions et compétences requises*, disponible dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? », sur le site www.joinricsineurope.eu.

Objectifs de l'ECP

A chaque discipline du secteur de l'immobilier correspond une « filière » de la RICS. Pour chaque discipline, la filière concernée a identifié une série de compétences devant être acquises avant d'accéder au titre de Chartered Surveyor (une compétence correspond aux aptitudes nécessaires à la réalisation d'une tâche précise). Ces ensembles de compétences sont appelés « filières ». Si, par exemple, vous travaillez dans le secteur du « building surveying », vous suivrez la filière correspondante, qui regroupe les compétences nécessaires à ces fonctions.

Pour valider l'adéquation de votre profil avec les critères pour devenir membre, la RICS vérifiera que :

- vous avez appris à appliquer vos connaissances théoriques dans le cadre de votre expérience professionnelle ;
- vous avez atteint un niveau suffisant en termes de compréhension et d'application des connaissances fondamentales liées à la filière que vous avez choisie ;
- vous savez qu'il est important de faire attention aux détails et à la précision pour protéger les intérêts des employeurs et des clients ;
- vous êtes capable de communiquer avec efficacité à l'oral et par écrit ;
- vous respectez les règles de conduite de la RICS, vous faites preuve d'une très grande objectivité et intégrité professionnelle et vous connaissez vos devoirs envers vos clients, vos employeurs et la société.

En outre, vous devez également démontrer que :

- vous êtes un bon ambassadeur/une bonne ambassadrice de la profession, de la RICS et de votre employeur (le cas échéant) ;
- vous êtes conscient(e) des enjeux professionnels et commerciaux de votre travail ;
- vous comprenez les objectifs de vos clients et de votre employeur ;
- vous êtes au fait des questions techniques et juridiques actuelles relatives à votre activité, ainsi que de la législation de la région ou du pays où vous exercez.

Choix de vos compétences

Une « compétence » correspond aux aptitudes nécessaires à la réalisation d'une tâche précise. Les compétences de la RICS s'appuient sur les comportements, connaissances, capacités et attitudes de l'ECP. Détaillées dans le *Guide des conditions et compétences requises* (disponible dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? », sur le site www.joinricsineurope.eu), **elles sont réparties en 3 niveaux d'expertise :**

Niveau 1 : connaissances et compréhension ;

Niveau 2 : application des connaissances et de la compréhension ;

Niveau 3 : conseils raisonnés et/ou connaissances techniques approfondies.

Pour chaque filière, vous devez prouver que vous possédez trois types de compétences :

- Compétences obligatoires : compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles communes à toutes les filières et obligatoires pour tous les candidats ;
- Compétences fondamentales : également obligatoires, ce sont les aptitudes essentielles pour la filière que vous avez choisie ;
- Compétences optionnelles : il s'agit des compétences supplémentaires que vous avez choisies pour votre filière.

En outre, **les candidats de cette voie doivent faire preuve de compétences en termes de « Qualités de dirigeant », de « Gestion des ressources humaines » et de « Gestion des moyens » et atteindre le niveau 2 dans ces domaines.** Il s'agira d'une composante essentielle des documents soumis avant l'entretien et de l'évaluation finale.

Les 21 filières ECP sont les suivantes :

Antiquités et objets d'art
Contrôle des constructions
Expertise des constructions (Building surveying)
Immobilier d'entreprise et commercial
Environnement
Gestion des installations et équipements (Facilities management)
Géomatique (en incluant l'hydrographie)
Gestion et promotion des logements
Machines et actifs de l'entreprise
Conseil en immobilier
Gestion des minéraux et des déchets
Urbanisme et promotion immobilière
Gestion de projet et de programme immobilier
Financement et investissements immobiliers
Métrage et construction
Recherche appliquée à l'immobilier
Immobilier résidentiel
Evaluation et études en immobilier résidentiel
Secteur agricole
Comptabilité et gestion immobilière
Evaluation des biens

Compétences obligatoires

Ces compétences représentent un mélange des pratiques professionnelles et des aptitudes à la gestion, aux affaires et à la communication qui sont considérées comme communes et nécessaires à tous les Chartered Surveyors. Elles sont obligatoires pour tous les candidats.

Vous devez atteindre les niveaux minimaux suivants :

Règles de conduite, déontologie et pratique professionnelle : niveau 3

Relation client]	
Communication et négociation]	niveau 2
Hygiène, santé et sécurité]	

Principes et procédures de comptabilité]	
Stratégies commerciales]	
Prévention, gestion et résolution des conflits]	niveau 1
Gestion et analyse des données]	
Développement durable]	
Travail en équipe]	

Compétences techniques

Chaque filière ECP requiert l'acquisition de compétences techniques spécifiques, divisées en compétences fondamentales et optionnelles.

Il est important de bien réfléchir à votre choix et à votre combinaison de compétences. Votre sélection de compétences fondamentales et optionnelles doit refléter le travail que vous effectuez dans votre environnement quotidien (en fonction des besoins de votre employeur et de vos clients). Lors de l'entretien de l'évaluation finale, les examinateurs tiendront compte de ces choix et étudieront leur pertinence.

Le choix de votre filière ECP sera déterminé par votre travail car seule votre expérience professionnelle réelle permet de mettre en évidence vos compétences. Votre conseiller vous aidera sur le choix de la filière ECP. Les exigences détaillées de chaque filière ECP sont décrites dans le *Guide des conditions et compétences requises*, qui est disponible dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? », sur le site www.joinricsineurope.eu.

Procédure à suivre

Une fois votre candidature acceptée pour cette voie, il vous sera demandé de vous soumettre à un entretien, au cours duquel un jury de membres de la RICS examinera votre expérience et jugera de votre aptitude à devenir membre de la RICS.

Contrairement aux autres voies d'accès de la RICS, pour la voie Professionnel Expérimenté, les candidats ne sont pas obligés de désigner un « conseiller ». Nous vous recommandons néanmoins, pour vous aider à vous préparer dans les meilleures conditions possibles pour l'évaluation finale, d'envisager de choisir un conseiller. Cette personne doit être Chartered Surveyor et il s'agit généralement (mais pas nécessairement) de l'un(e) de vos collègues.

Avant l'entretien, il vous sera demandé de soumettre les éléments suivants :

- des informations sur les **formations professionnelles que vous avez suivies au cours des trois dernières années** ;
- un **CV** détaillant l'expérience pertinente pour les compétences techniques et obligatoires requises par la RICS ;
- **trois études de cas de 500 mots chacune**. Vous avez la possibilité de remplacer au maximum deux études de cas par des présentations ou articles publiés avant l'entretien. Dans la mesure du possible, vous devez limiter chaque document à 500 mots.

Vous devrez prouver que vous avez acquis les compétences obligatoires et techniques requises pour la filière que vous avez choisie et montrer au jury que vous connaissez les règles en matière de déontologie, de responsabilité et d'identité professionnelles de la RICS, et que vous êtes prêt(e) à les appliquer dans votre travail.

Dans le cadre de la préparation de l'entretien, le jury examinera ces documents qui serviront de base aux échanges, l'objectif étant de permettre au jury de décider si vous disposez des compétences suffisantes pour exercer vos fonctions en tant que membre de la RICS.

Chapitre trois – Eléments requis

Curriculum Vitae (CV)

Le CV accompagnant votre candidature fera partie des documents nécessaires pour votre évaluation finale. Il doit comprendre des informations sur votre parcours universitaire, votre appartenance à tout organisme professionnel pertinent ainsi qu'un bref résumé de vos expériences professionnelles. **Vous devez démontrer que votre expérience est pertinente au regard des compétences techniques et obligatoires requises par la RICS.**

Si nécessaire, vous pouvez amener une version actualisée de votre CV à l'entretien de l'évaluation finale. Vous trouverez le modèle type de CV dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Votre présentation personnelle de 10 minutes lors de l'entretien de l'évaluation finale s'appuiera sur votre CV.

Etudes de cas (à joindre directement sur MyAPC)

Nous vous recommandons de choisir des projets **dans lesquels vous avez joué un rôle de premier plan en termes de stratégie, de gestion, de prise de décision, de résolution de problèmes et de gestion de la relation client.** Ces projets doivent s'appuyer sur un travail technique détaillé en corrélation avec les compétences requises pour votre filière, même s'il est probable que des salariés ou prestataires sous votre supervision se soient chargés de ces activités.

Nous vous conseillons d'adopter le format suivant pour chaque étude de cas :

- une brève présentation des grandes problématiques ;
- **vos** rôle / implication personnelle ;
- un exposé de certains des problèmes auxquels vous avez été confronté(e) et de l'expérience que vous avez utilisée pour les résoudre ;
- une explication du résultat et de la réussite du projet, mettant l'accent sur le rôle que vous avez joué.

Ces rapports viendront compléter et agrémenter les informations fournies dans votre CV.

L'un des projets doit obligatoirement mettre en évidence vos compétences en matière de direction et de gestion. En pratique, le jury s'attend cependant à ce que ces compétences constituent un aspect majeur de l'ensemble des projets.

Vous pouvez remplacer au maximum deux études de cas par des présentations ou articles publiés ayant été rédigés au cours des cinq années précédant l'entretien. Dans la mesure du possible, vous devez vous en tenir à 500 mots par document.

Formation professionnelle (tableau à remplir directement sur MyAPC)

La formation professionnelle correspond à l'amélioration et à l'actualisation systématiques des capacités, connaissances et compétences, tout au long de votre carrière. Elle doit être étroitement liée à votre travail actuel et il est probable qu'elle soit axée sur la gestion ou des thèmes similaires.

A l'heure actuelle, les membres de la RICS doivent suivre 60 heures de formation sur une période de trois ans. Au cours de l'entretien, une partie de la discussion sera axée sur les formations professionnelles que vous avez suivies au cours des trois dernières années.

La formation professionnelle peut inclure la participation à des conférences, réunions et séminaires ou la lecture de revues professionnelles.

Déontologie, responsabilité et identité professionnelles

Pendant l'entretien, l'accent sera largement mis sur la pratique professionnelle.

Si vous êtes membre d'un autre organisme professionnel, ce sujet vous est certainement familier, mais vous devez prendre le temps de l'envisager du point de vue de la RICS. Merci de consulter « Les règles déontologiques de la RICS » dans la rubrique « Pourquoi rejoindre la RICS ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Chapitre quatre – Evaluation finale

Composition du jury

Vous passerez un entretien de 60 minutes avec un jury composé d'au moins deux membres de la RICS formés pour évaluer les candidats de la voie Professionnel Expérimenté.

Remarque importante : si vous n'êtes pas prêt(e) et souhaitez repousser la date de votre évaluation finale, contactez-nous sans attendre. Dans le cas contraire, et en cas d'absence lors de l'évaluation finale, la RICS vous demandera de régler des frais d'annulation. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu.

Déroulement de l'entretien

L'entretien dure 60 minutes et se déroule de la manière suivante :

- présentations et introduction par le président du jury *5 minutes*
- votre présentation personnelle qui est pour vous l'occasion d'informer le jury de votre parcours et de votre carrière, sur la base du CV que vous avez fourni *10 minutes*
- discussion de vos études de cas ou présentations / articles publiés et de votre expérience générale, en incluant les qualités de dirigeant, la gestion des ressources humaines et des moyens et en particulier la déontologie professionnelle *40 minutes*
- conclusion du jury, vous donnant la possibilité d'apporter vos derniers commentaires ou éclaircissements. *5 minutes*

Au cours de l'entretien, le jury s'attend à ce que vous démontriez que :

- vous bénéficiez d'une vaste expérience en tant que professionnel expérimenté occupant un poste à responsabilités ;
- vous respectez les exigences de compétences de la filière que vous avez choisie, et plus particulièrement les qualités de dirigeant, ainsi que la gestion des ressources humaines et des moyens ;
- vous possédez une bonne maîtrise de la déontologie professionnelle.

Si le jury estime que vous remplissez les critères susmentionnés, vous serez considéré(e) comme disposant des compétences nécessaires pour devenir membre de la RICS (« MRICS »).

Handicaps et besoins particuliers

La RICS est à l'écoute des candidats présentant des handicaps ou des besoins particuliers et s'efforcera de garantir que les mesures nécessaires soient prises pour les aider. Il est donc fondamental que vous avertissiez la RICS suffisamment à l'avance de tout besoin particulier ou handicap qui vous affecterait, afin de garantir que l'assistance nécessaire soit mise en place le jour de l'évaluation finale.

Résultat de l'entretien

Après l'entretien, le jury passera en revue votre expérience et prendra sa décision. L'importance des différentes parties de l'évaluation finale peut être décrite schématiquement de la façon suivante :

- | | |
|--|------|
| • compétences obligatoires (dont 25 % doivent concerner les qualités de dirigeant, la gestion des ressources humaines et des moyens) | 50 % |
| • compétences techniques | 25 % |
| • déontologie, responsabilité et identité professionnelles | 25 % |

Notification du résultat

Le président du jury vous informera du résultat. Vous recevrez ensuite une confirmation officielle envoyée par le bureau national concerné.

Si vous êtes retenu(e), vous aurez ensuite la possibilité de poser votre candidature pour devenir membre FRICS (« Fellow of RICS »). Vous trouverez plus d'informations sur ce statut dans le guide « Devenir membre FRICS » auquel vous pouvez accéder en cliquant sur « Promotion au statut de membre FRICS » dans la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Ajournement (échec lors de l'évaluation finale)

En cas d'ajournement (c'est-à-dire d'échec lors de l'évaluation finale), le président du jury proposera d'examiner le résultat avec vous de plus près, et vous donnera des conseils sur les points sensibles, afin de vous aider à mieux préparer une nouvelle évaluation.

Pour pouvoir repasser l'évaluation, vous devez fournir les documents suivants :

- le rapport original relatif à la formation professionnelle et toute FPC (formation professionnelle continue) suivie depuis l'évaluation finale ;
- le CV original ;
- les 3 études de cas (réécrites ou mises à jour selon les indications du rapport d'ajournement) ;
- le rapport d'ajournement ;
- un rapport indiquant les mesures que vous avez prises pour remédier aux lacunes identifiées dans le rapport d'ajournement.

Vous devrez également vous acquitter des frais d'ajournement avant de pouvoir repasser l'évaluation. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Possibilités d'appel

Avant l'évaluation finale

Si le bureau national de votre pays rejette votre candidature à l'évaluation finale dans la voie Professionnel Expérimenté, vous pouvez demander à RICS Europe un deuxième examen de votre dossier.

Si vous souhaitez un deuxième examen, merci d'envoyer par courrier électronique à RICS Europe votre CV détaillé, les documents reçus de votre bureau national, ainsi qu'un courrier expliquant les raisons pour lesquelles vous pensez que votre candidature n'aurait pas dû être rejetée, à l'adresse suivante : ricseurope@rics.org. Toutes les demandes de deuxième examen seront traitées dans un délai de 15 jours ouvrés.

Après l'évaluation finale

Si un ajournement est prononcé après votre évaluation finale, vous disposez de 10 jours ouvrés à compter de la date de la lettre indiquant les résultats et envoyée par votre bureau national pour faire appel. Le courrier en question indiquera les motifs de l'ajournement ainsi que la procédure à suivre pour faire appel, l'appel pouvant être fondé sur l'une des trois raisons suivantes :

- questions administratives ou de procédure : par exemple, le jury n'a pas reçu les informations correctes ;
- questions et évaluation des compétences trop axées sur des domaines autres que les principaux domaines de formation et d'expérience ;
- toute forme de discrimination.

Tout appel doit :

- être formulé par écrit et accompagné des frais administratifs correspondants, qui seront remboursés si l'appel est confirmé. Pour obtenir plus d'informations sur ces frais, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu ;
- être déposé par vous et non par un tiers ;
- indiquer clairement les motifs de l'appel, et fournir des éléments de preuve pertinents.

Tout appel doit être envoyé au siège de RICS Europe, qui répondra à votre requête dans les 15 jours.

Chapitre cinq – Où trouver de l'aide ?

L'ECP est synonyme de responsabilité et d'engagement. Des directives et conseils complets sont disponibles pour les candidats et les employeurs. Si vous avez besoin d'aide durant la période de formation, n'hésitez pas à contacter le bureau national de votre pays de résidence ou le siège de RICS Europe à Bruxelles (leurs coordonnées se trouvent sur le site www.joinricsineurope.eu).

Enfin...

N'oubliez pas de vérifier que le bureau national de votre pays de résidence ou le siège de RICS Europe à Bruxelles disposent bien de vos coordonnées actuelles.

Pour obtenir plus d'informations ou des coordonnées, merci de consulter le site : www.joinricsineurope.eu.